Quelques années à peine après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'architecture du nouvel ordre institutionnel était en place : un nouveau régime commercial, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, fut créé en 1948 pour éviter les vagues destructrices du protectionnisme des années 1930 qui avaient été à l'origine de tant de souffrances et avaient contribué au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Les institutions nées des accords de Bretton Woods devaient quant à elles gérer le système financier international. Puis, avec la remontée des tensions en Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord vit le jour pour assurer une défense collective contre les nouvelles menaces à la paix mondiale. Le Canada joua un rôle significatif dans la création et le façonnement de bon nombre de ces institutions internationales.

La guerre froide eut tôt fait de tempérer l'optimisme des premières années, lorsque l'ONU se révéla incapable de réaliser les rêves de ses fondateurs. Avec la fin de la guerre froide, les institutions internationales qui avaient modelé la deuxième moitié du XX° siècle se retrouvèrent devant de nouvelles occasions et de nouveaux défis. À la fin des années 80, le Conseil de sécurité n'était plus entravé dans son action par les divisions acrimonieuses entre les grandes puissances et, au cours des six dernières années, l'ONU a assumé des obligations sans précédent pour mettre un terme à des guerres civiles, faire la promotion de valeurs démocratiques et favoriser la transition de